

À l'attention des membres de l'ACMM  
Pour diffusion immédiate

## **Les membres votent une hausse de cotisation à leur régime de retraite**

Montréal, le 14 juillet 2015 – Lors de l'assemblée générale spéciale du 9 juillet dernier, qui suivait une séance d'information s'adressant à tous les cadres, les membres de l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM) ont voté majoritairement pour le rétablissement d'une augmentation de 2 % du taux de cotisation salariale à leur régime de retraite. Cette hausse sera en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Ainsi, les fiduciaires nommés par l'ACMM pourront se prononcer lors de la prochaine séance de la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal sur la modification réglementaire. Ce n'est qu'à la suite des conclusions de la Commission que la proposition pourra être entérinée par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Cette décision compte parmi les efforts demandés dans le cadre de la restructuration du régime de retraite des cadres. Ultimement, la Loi 15 prévoit un partage 50-50 du coût du régime entre les participants et l'employeur.

L'ACMM informera ses membres quant à l'évolution de ce dossier.

-30-

Source : Laurence Robichaud, agente de communication

Renseignements : Nathalie Deneault, directrice administrative  
Association des cadres municipaux de Montréal  
514 499-1130  
[acmm@acmm.qc.ca](mailto:acmm@acmm.qc.ca)